

ARCHIVES DE PARIS

Centre d'action sociale de la Ville de Paris

**Dossiers d'instruction d'aide au logement
(1996-2000)**

3016W 1 à 20

Bordereau de versement

Octobre 2008

Délai de communicabilité de 50 ans

Introduction au versement de dossiers d'instruction individuels d'aide au logement du Secrétariat des Commissions FSL/ACC1 (fonds de solidarité pour le logement / accord collectif catégorie 1)

Le Secrétariat des Commissions FSL/ACC (nommé POPS/FSL -protocole d'occupation du patrimoine/fonds de solidarité pour le logement- jusqu'en juillet 2004) a été mis en place à la suite de la loi Besson du 31 mai 1990 qui garantit le droit au logement et accorde une aide de la collectivité sous certaines conditions pour accéder à un logement ou s'y maintenir. Cette loi concerne toute personne ou famille éprouvant des difficultés dues à des ressources insuffisantes ou des conditions d'existence précaire.

Le dispositif d'application du FSL est décrit dans le 4^e Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées du Département de Paris et succède au 3^e Plan qui couvrait les années 1999, 2000, 2001 et arrivait à échéance le 30 juin 2002. Le Protocole d'occupation du patrimoine social (POPS) a été remplacé par l'Accord collectif de catégorie (ACC) en application de l'article 62 de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions. Signé le 16 mai 2003 entre le préfet de Paris, le maire de Paris et des organismes gérant le parc locatif social à Paris, il est entré en vigueur à partir de juillet 2004 et intègre les catégories de ménage antérieurement bénéficiaires du POPS.

Le Secrétariat des commissions a été assuré par le Centre d'Action sociale de la Ville de Paris jusqu'au 30 juin 2006. Il a été transféré le 1^{er} juillet 2006 à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES) de la Ville de Paris.

Il prépare le travail des commissions qui attribuent des aides financières pour accéder à un logement ou y être maintenu et procède ainsi au préalable à l'instruction des dossiers des différentes aides sociales légales relatives au logement. C'est en revanche la CAF (Caisse d'allocation familiale) qui assure le paiement et la gestion financière de ces aides.

Les dossiers échantillonnés, de deux types, sont des dossiers d'instruction individuels de demande d'aide au logement :

- les dossiers de demande de logement ou relogement du Protocole d'occupation du domaine social, dont le résultat se traduit par l'accès à un logement social ;
- les dossiers du Fonds de solidarité pour le logement, qui peuvent être des dossiers FSL/accès dans les lieux, se traduisant par une aide financière permettant aux bénéficiaires de s'installer dans un logement ou bien des dossiers FSL/maintien dans les lieux relatifs à une aide financière destinée à résorber des dettes de loyer contractées à la suite de difficultés économiques.

La sélection de ces derniers a été effectuée, conformément aux critères d'échantillonnage énoncés dans la note des Archives de Paris référencée GD/VL06-225/7991Paris1705 du 16 février 2006, adressée au Bureau des archives de la DASES : **1% des dossiers a donc été conservé**, le reste ayant été détruit après obtention du visa des Archives de Paris, l'ensemble de ces dossiers ayant atteint la fin de leur durée d'utilité administrative de 5, 7 ou 3 ans.

Ces dossiers d'instruction d'aide au logement contiennent les pièces suivantes :

- un rapport social relatif à la situation sociale du demandeur ;
- des copies de pièces d'identité ;
- des copies de pièces relatives aux ressources du foyer ;
- des copies de pièces relatives à son logement ;
- des copies de pièces de procédure d'expulsion ou de saisine de la commission de surendettement ;
- de la correspondance entre le Secrétariat, les services sociaux, le demandeur et les organismes gérant les logements ;
- l'avis des commissions et les notifications de refus ou d'octroi et de versement de l'aide.

Ce versement est à rapprocher du versement effectué par ce service, en avril 2005 aux Archives de Paris, portant le n° de versement 2355W.

cote	Résumé du contenu de la liasse, de la boîte ou du registre	Dates extrêmes
3016W 1-2	Dossiers de demande de relogement POPS (protocole d'occupation du patrimoine social) (les dates indiquées correspondent à la date de réception des dossiers au Secrétariat des commissions : dates du 1 ^{er} et du dernier dossier (= foyer) compris dans chaque boîte)	1998-2000
1	Du 28 décembre 1998 au 6 janvier 1999 : Foyers 1 à 20 (<i>foyers 2 et 10 en déficit</i>).	1998-1999
2	Du 15 février 2000 : Foyers 341 à 364 (<i>foyers 360 et 362 en déficit</i>).	2000
3016W 3-8	Dossiers de demande d'aide FSL (fonds de solidarité pour le logement) : Accès dans les lieux (AL) (les dates indiquées correspondent à la date de réception des dossiers au Secrétariat des commissions : dates du 1 ^{er} et du dernier dossier (= foyer) compris dans chaque boîte)	1999-2000
3	Du 8 mars au 7 avril 1999 : Foyers 1302 à 1315	1999
4	Du 1 ^{er} avril au 12 mars 1999 : Foyers 1316 à 1330	1999
5	Du 27 septembre au 8 octobre 1999 : Foyers 3581 au 3595	1999
6	Du 29 septembre au 18 octobre 1999 : Foyers 3596 au 3610	1999
7	Du 29 mai au 14 mars 2000 : Foyers 2071 au 2085 (<i>foyer 2082 en déficit</i>)	2000
8	Du 26 mai au 2 juin 2000 : Foyers 2086 au 2100 (<i>foyer 2088 en déficit</i>)	2000
3016W 9-20	Dossiers de demande d'aide FSL : Maintien dans les lieux (ML) (les dates indiquées correspondent à la date de réception des dossiers au Secrétariat des commissions : dates du 1 ^{er} et du dernier dossier (= foyer) compris dans chaque boîte)	1996-2000
9	Du 22 au 15 février 1996 : Foyers 531 à 540	1996
10	Du 1 ^{er} au 5 juillet 1996 : Foyers 1811 à 1820	1996
11	Du 29 novembre au 10 décembre 1996 : Foyers 3191 à 3210 (<i>foyer 3193 en déficit</i>)	1996
12	Du 17 au 7 février 1997 : Foyers 641 à 660	1997
13	Du 22 au 13 mai 1997 : Foyers 1921 à 1940	1997
14	Du 22 septembre au 8 août 1997 : Foyers 3081 à 3090	1997
15	Du 11 mai 1998 : Foyers 1761 à 1780 (<i>foyer 1777 en déficit</i>)	1998
16	Du 9 septembre 1998 : Foyers 3561 à 3580 (<i>foyers 3566 et 3571 en déficit</i>)	1998
17	Du 1 ^{er} au 10 mars 1999 : Foyers 831 à 855	1999
18	Du 10 au 10 mars 1999 : Foyers 856 au 870 (<i>foyer 865 en déficit</i>)	1999
19	Du 1 ^{er} février 2000 : Foyers 591 à 630 (<i>foyers 592, 598 à 599, 603 à 606, 610 à 612, 614, 616, 622 à 626 en déficit</i>)	2000

cote	Résumé du contenu de la liasse, de la boîte ou du registre	Dates extrêmes
20	Du 17 août au 18 septembre 2000 : Foyers 4763 à 4790 (<i>foyers 4765, 4769 à 4770, 4772 à 4774, 4777, 4780 à 4782, 4785, 4788 en déficit</i>)	2000